

Communiqué de presse : le BCNUDH publie les principales tendances des violations des droits humains en République démocratique du Congo pour le mois de juin 2026

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits humains et analyse les tendances y relatives. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits humains documentées.

1. Au cours du mois de juin 2026, la situation générale des droits humains en République Démocratique du Congo a continué à se dégrader. Elle a été fortement marquée par des violences persistantes dans les provinces affectées par le conflit, par des restrictions de l'espace civique et par des problèmes persistants dans les lieux de détention. En Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la situation des droits humains a été davantage aggravée par l'épidémie de la maladie à virus Ebola (MVE).
2. En juin 2026, le BCNUDH a documenté au moins 657 violations et atteintes aux droits humains ayant affecté au moins 1.187 victimes. Comparativement au mois de mai, au cours duquel 481 violations et atteintes avaient été documentées, le BCNUDH a noté une augmentation de 33 pour cent en matière de violations et d'atteintes et une diminution de 7 pour cent en matière de victimes. Cette hausse reflète la persistance des conflits à l'Est, notamment dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu où les attaques menées par des groupes armés contre les populations se poursuivent et s'intensifient, avec des conséquences graves sur les populations civiles. Si le nombre de violations et d'atteintes a augmenté en juin, le nombre de victimes est resté relativement stable par rapport à mai. Cette situation traduit le caractère moins meurtrier des attaques menées par les Forces démocratiques alliées (ADF) au cours du mois en revue. Cette évolution s'explique notamment par l'intensification des patrouilles des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans les zones touchées par les attaques des ADF dans les provinces de la Tshopo et du Bas Uélé.
3. Au cours de la période en revue, le BCNUDH a documenté au moins 83 violations et atteintes aux droits humains dans les provinces non affectées par le conflit, ayant touché au moins 283 victimes. Cependant, dans les provinces en conflit, le BCNUDH a documenté au moins 574 violations et atteintes aux droits humains, ayant affecté au moins 904 victimes.
4. Au cours du mois de juin 2026, le BCNUDH a documenté 46 cas de violences sexuelles liées aux conflits ayant affecté au moins 73 victimes dont 56 femmes, 15 filles et deux hommes. Ce nombre de victimes représente une augmentation de 4% par rapport au mois précédent, au cours duquel 40 cas ayant fait 70 victimes avaient été enregistrés. Comme pour les mois précédents, la province du Nord-Kivu concentre la majorité des victimes soit 73% du total avec 44 femmes, six filles et deux hommes, suivie du Sud-Kivu, qui représente 16 %des victimes, soit 10 femmes et deux filles. L'Ituri représente 11 pour cent des victimes, avec deux femmes et six filles. Contrairement au mois précédent, les groupes armés ont constitué les principaux responsables de violences sexuelles documentées au cours du mois, affectant 56 victimes, soit 77 % de l'ensemble des victimes recensées. L'AFC/M23 a été le principal responsable de ces violences avec 34 victimes.
5. Le BCNUDH a documenté 17 violations et atteintes aux droits humains en lien avec l'espace civique ayant fait 68 victimes, dont deux femmes. Cette augmentation de 11 violations et de 46 victimes par rapport au mois de mai (six violations et 22 victimes) est consécutive à des répressions des manifestations autour du projet de changement de la constitution.

6. Sur le plan de la protection individuelle, le BCNUDH a documenté sept cas de protection individuelle, dont deux à charge de la PNC, deux cas à charge des autorités judiciaires, un cas à la charge des services de renseignements et trois cas à charge des groupes armés. Ces cas ont été enregistrés dans quatre provinces : Tshopo (un cas) ; Kinshasa (un cas), Nord-Kivu (trois cas) et en Ituri (deux cas). A l'issue de l'examen de ces cas par le BCNUDH, neuf personnes (sept défenseurs des droits humains, tous des hommes) et deux journalistes (un homme et une femme) ont bénéficié des conseils en autoprotection pour améliorer leur sécurité, en plaider et suivi.
7. Au cours de la période en revue, 12 poursuites judiciaires ont été engagées par les juridictions militaires à l'encontre de 11 militaires des FARDC et un membre d'un groupe Wazalendo. Elles ont donné lieu à des condamnations pour des infractions relatives à des violations et atteintes aux droits humains des 11 militaires des FARDC et de l'élément Wazalendo. Parmi eux, quatre militaires des FARDC et le combattant Wazalendo ont été condamnés à mort. Dans le cadre de ces procédures judiciaires, 102 victimes et témoins (35 hommes, 28 femmes, deux filles et 37 garçons) ont bénéficié de la protection judiciaire avec l'appui du BCNUDH.

Pour toute information supplémentaire

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811,
République démocratique du Congo
Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org |
Web : www.ohchr.org